

34



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Dale Graham

le mardi 26 avril 2011

**Première session de la 57^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le mardi 26 avril 2011

13 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de personnes intéressées de Miramichi, qui exhortent le gouvernement à construire une nouvelle école primaire — maternelle-5^e année — afin de remplacer les écoles de leur collectivité qui ont été fermées. (Pétition 18.)

M^{me} Wilson (Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens qui habitent le long du chemin Charles Lutes ou dans les environs, qui exhortent le gouvernement à fournir une route convenable et sécuritaire sur laquelle circuler ou marcher. (Pétition 19.)

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition portant sur l'abolition du crédit d'impôt pour production cinématographique. Le président de la Chambre déclare la pétition irrecevable, car, présentée sur support électronique, elle ne comporte pas de signatures originales ; il la remet au député.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à tenir une enquête approfondie sur les causes des inondations liées au débordement en décembre 2010 du lac Utopia et de la rivière Magaguadavic, afin de déterminer si des mesures de prévention par les industries ou un encadrement législatif par le gouvernement auraient pu aider à limiter les préjudices causés aux biens, aux moyens d'existence et à l'environnement. (Pétition 20.)

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 43, après quoi elle se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

L'hon. P. Robichaud donne en outre avis que la deuxième lecture du projet de loi 24 sera appelée le mercredi 27 avril 2011.

Conformément à l'avis de motion 43, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée soit le suivant :

le mardi, de 13 h à 18 h,
 de 19 h à 22 h ;

le mercredi, de 10 h à 12 h 30,
de 14 h à 18 h ;
le jeudi, de 13 h à 18 h,
de 19 h à 22 h ;
le vendredi, de 9 h à 14 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la première session de la 57^e législature.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 43, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 21 h 2, reprend à 21 h 10 sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.